

COMPTABILITÉ ET DROIT DES ASSOCIATIONS

Semestre 3

Code Apogée : **DBH2104M**

3 ECTS

21 Heures de TD

Master Santé Publique :
Parcours M2 ASP Actions de Santé Publique
Composante de gestion de l'UE :
Responsables de l'UE :

DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE
Université Lyon 2
Eric MASSARDIER – Carole GIRAUDET

Programme de l'enseignement :

Comptabilité : E. MASSARDIER (12h en 2020/2021).

Droit : C. GIRAUDET (9h en 2020/2021).

Objectifs pédagogiques :

Permettre à des étudiants d'appréhender les fondamentaux du droit du travail et du droit des associations pour être en mesure de faire face aux difficultés les plus fréquentes rencontrées par un gestionnaire d'association.

A partir d'un exemple concret d'une association :

- Être capable d'agir et de réagir si on est responsable d'une association.
- Être capable de lire un bilan et un compte de résultat pour en rendre compte lors des assemblées générales et au CA.

Modalités d'évaluations de l'unité d'enseignement :

Droit (examen en 2019/2020) :

Session 1 : Examen écrit 1 heure.

Session 2 : pas de session 2.

Comptabilité (examen en 2020/2021) :

Session 1 : Dossier groupe de travail.

Session 2 : Pas de session 2.

(Modalités données à titre indicatif, les modalités précises sont votées tous les ans par le CA sur proposition du CFVU) – FR 21/04/20

Vos enseignants dans cette UE : C. GIRAUDET, E. MASSARDIER.

Mutualisation de l'UE : Enseignement mutualisé avec les trois spécialités « Éducation et Promotion de la Santé » (cohabilitation LYON 1 et LYON 2), SS-RC Service de Santé et Recherche Clinique « Health Services and Clinical Research HS-CR » (habilitation LYON 1) et « Psychologie sociale de la santé » (habilitation LYON 2).